



Avril 2026

Notre façon de travailler

Code de conduite professionnelle et d'éthique

Contenu

Notre façon de travailler	1
Code de conduite professionnelle et d'éthique	1
Contenu	2
Un message de Lee Shavel	3
Introduction.....	4
Mesures correctives.....	4
Exceptions et modifications	4
Nos engagements à prendre la parole et à ne pas exercer de représailles	5
Signalement des préoccupations	5
EthicsPoint	5
Absence de représailles	6
Verisk a le pouvoir de façonner un avenir meilleur	7
Notre engagement envers la conduite éthique.....	8
Prise de décision éthique	9
Nos engagements à diriger avec intégrité.....	10
Nos engagements envers la conformité aux lois et aux règlements	11
Notre engagement Conduite éthique en milieu de travail.....	12
Lutte contre le harcèlement	12
Égalité d'accès à l'emploi	12
Conflits d'intérêts	13
Culture et inclusion.....	14
Intelligence artificielle (IA) éthique et responsable	15
Sécurité de l'information.....	16
Protéger nos actifs	16
Protection des renseignements confidentiels et exclusifs	17
Communications	18
Enregistrements	19
Tenue de dossiers et divulgations publiques	19
Respect de la vie privée	20
Environnement de travail sain et sécuritaire	20
Négociation de titres	21
Faits saillants de la politique sélectionnée	22
Nos engagements envers la conduite éthique dans la communauté.....	24
Lutte contre la corruption et les pots-de-vin.....	25
Concurrence loyale.....	26
Conformité mondiale et lutte contre la fraude	27
Droits de la personne et esclavage moderne	28
Participation au processus politique	28
Durabilité	28
Index	29



Un message de Lee Shavel

L'objectif de Verisk est de renforcer la résilience mondiale des personnes, des entreprises et des communautés. Le travail de chacun contribue à atteindre cet objectif. Bien que notre travail soit important, notre façon de travailler est également essentielle.

Notre Code de conduite professionnelle et d'éthique expose les principes qui guident la façon dont nous exerçons nos activités. Il oriente également la façon dont nous interagissons les uns avec les autres et avec les clients, les partenaires, les organismes de réglementation et les autres parties prenantes. Il fait en sorte que nos décisions et nos comportements respectent les lois et les règlements et reflètent constamment les valeurs fondamentales de Verisk, soit la sollicitude, l'apprentissage et les résultats, tout en renforçant une culture ancrée dans l'intégrité et le respect mutuel.

Verisk s'est forgé une solide réputation en tant que partenaire de confiance dans le secteur de l'assurance. Le respect du présent Code soutient notre succès continu et renforce la confiance que nos clients et parties prenantes nous ont accordée.

Nous vous remercions de votre engagement à incarner nos valeurs et à poursuivre nos efforts communs afin de réaliser notre objectif partagé : renforcer la résilience.



Lee M. Shavel
Président et chef de la direction

Introduction

Le présent Code de conduite professionnelle et d'éthique (« Code ») énonce les principes et les valeurs qui doivent être respectés dans l'ensemble de nos interactions professionnelles. Il a été conçu pour nous assurer d'agir conformément à nos valeurs axées sur la sollicitude, l'apprentissage et les résultats, tout en maintenant la conformité aux exigences légales et réglementaires.

Le Code, ainsi que toutes les politiques, normes et processus de Verisk, servent de cadre directeur pour les employés de Verisk Analytics, Inc. et de ses filiales (« Verisk », « la Société », « nous », « notre », « nos »), qui sont accessibles sur le site **Politiques et procédures** de Compass, ou auprès de votre personne-ressource locale des ressources humaines. Tout en abordant un large éventail de pratiques et de procédures commerciales, le Code ne fait pas référence à toutes les politiques de Verisk et n'aborde pas toutes les situations ni toutes les questions qui pourraient survenir au moment de prendre des décisions relatives à l'éthique.

Le Code s'applique à l'ensemble des filiales, des sociétés affiliées, des employés (y compris des travailleurs occasionnels), des administrateurs et des consultants de Verisk. Nous nous attendons également à ce que nos fournisseurs et partenaires commerciaux respectent le **Code de conduite des fournisseurs** de Verisk, ainsi que l'esprit de ce Code et des politiques de Verisk.

Tous les employés, dirigeants, administrateurs et consultants de Verisk sont tenus de respecter le présent Code ainsi que l'ensemble des politiques, des normes et des processus applicables de Verisk (collectivement, les « Politiques »). Cela comprend entre autres : (i) se tenir à jour des politiques de Verisk et des actes demandés ou interdits concernant les responsabilités associées; (ii) reconnaître les domaines d'exploitation où des problèmes peuvent survenir; (iii) demander conseil auprès de son gestionnaire, des ressources humaines ou du service juridique pour obtenir une assistance ou des précisions générales; et (iv) signaler les préoccupations potentielles relatives à l'éthique ou d'autres préoccupations.

Mesures correctives

Le fait d'enfreindre le présent Code, les politiques de Verisk ou les lois ou règlements applicables, d'encourager d'autres personnes à ne pas les respecter ou de ne pas signaler rapidement les violations connues peut exposer Verisk à des

responsabilités criminelles ou civiles et mettre notre réputation en danger. Par conséquent, ces violations risquent d'entraîner des mesures correctives pouvant aller jusqu'au congédiement.

Exceptions et modifications

Dans des circonstances exceptionnelles, une exception à une disposition du présent Code ou à une Politique de Verisk peut être accordée. Toutes les exceptions et modifications doivent être documentées et justifiées afin d'assurer la transparence et la prise des responsabilités. Les exceptions auxquelles ont droit les employés doivent être accordées par le Comité exécutif de gestion des risques (« ERM ») et demandées en soumettant un [formulaire](#) d'exception à la politique et d'acceptation des risques (« PERA »). Toute exception à laquelle ont droit les cadres supérieurs ou les administrateurs doit être accordée par le conseil d'administration et sera rapidement divulguée aux actionnaires de Verisk. Les modifications apportées au présent Code nécessitent l'approbation de l'ERM.

Nos engagements à prendre la parole et à ne pas exercer de représailles

Nous nous engageons fermement à mener nos activités avec honnêteté et intégrité, et en pleine conformité avec toutes les lois, toutes les règles et tous les règlements applicables. Aucun employé, dirigeant ou administrateur de la Société ne doit commettre d'acte illégal ou contraire à l'éthique ni donner des instructions à d'autres personnes pour qu'elles le fassent, pour quelque raison que ce soit.

Signalement des préoccupations

Vous pouvez signaler des violations présumées ou réelles du présent Code, de toute politique de Verisk, de toute loi ou tout règlement ou des préoccupations éthiques sur EthicsPoint, notre ligne d'assistance en matière d'éthique. Vous pouvez effectuer votre signalement de façon confidentielle ou anonyme, en tout temps. Vous pouvez soumettre un signalement en ligne ou par téléphone en composant l'un de nos numéros d'assistance téléphonique mondiaux ou en discutant de vos préoccupations avec votre gestionnaire, les ressources humaines ou les équipes juridiques ou de conformité. Tout employé de Verisk qui reçoit un signalement de conduite contraire à l'éthique ou illégale la signalera sur EthicsPoint à titre de mandataire.

Conformément à sa [Politique relative aux dénonciateurs](#), Verisk incite tous les employés, dirigeants et administrateurs à signaler rapidement toute violation soupçonnée ou réelle, ainsi qu'à coopérer honnêtement à toute enquête portant sur les allégations signalées.



Coordonnées

EthicsPoint



Signalement
en ligne



Signalement par
téléphone



Absence de représailles

Chez Verisk, nous nous opposons fermement à toute forme de représailles. Nous appuyons et protégeons les personnes qui soulèvent des préoccupations de bonne foi ou qui participent aux enquêtes liées à des violations potentielles de notre Code, de nos politiques ou de la loi. Les représailles, qui comprennent entre autres le ciblage et le traitement défavorable des employés pour avoir soulevé des préoccupations ou participé à des activités protégées, sont strictement interdites. Les activités protégées comprennent notamment le signalement d'actes de harcèlement, la participation à des enquêtes et le refus de se soumettre à des directives qui entraîneraient une violation de notre Code, de nos politiques ou de la loi.

Nous nous engageons à maintenir un milieu de travail exempt de représailles et à protéger notre personnel. Si vous croyez ou savez que des représailles ont été commises pour le fait d'avoir soulevé une préoccupation ou collaboré à une enquête, signalez-le. Les personnes reconnues coupables de représailles feront l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement dans le cas des employés, et jusqu'à la cessation d'affectations de travail ou au retrait d'associations professionnelles dans le cas des tiers et des non-employés.

Notre engagement à offrir un environnement exempt de représailles est également décrit dans notre [Politique relative aux dénonciateurs](#), dans le [Code de conduite des fournisseurs](#) et dans tous les manuels des employés applicables par emplacement.





Verisk a le pouvoir de façonner un avenir meilleur



Notre objectif

Travailler ensemble pour renforcer la résilience mondiale des personnes, des communautés et des entreprises.



Notre vision

Être le partenaire stratégique de référence en matière de données, d'analyse et de technologie pour le secteur mondial de l'assurance, en apportant de la valeur ajoutée à nos clients grâce à nos connaissances, à notre expertise et à notre portée.



Nos valeurs



Sollicitude

Conscience, sincérité, relations



Apprentissage

Ouverture, curiosité, inventivité



Résultats

Accent sur les réalisations et les objectifs, résilience

Notre engagement envers la conduite éthique

Verisk s'engage à favoriser un environnement d'intégrité, de professionnalisme et de respect dans toutes ses activités commerciales internes et externes et s'attend à ce que tous les employés agissent conformément à ses valeurs. Notre succès repose sur notre confiance mutuelle qui, en retour, constitue une base solide pour la confiance de nos clients, de nos partenaires et de nos parties prenantes. Pour assurer notre succès continu, conserver notre réputation et être en mesure d'exercer une influence positive sur la résilience de la communauté, nous devons respecter les normes éthiques les plus rigoureuses en commettant des actions qui reflètent nos valeurs. Les employés doivent agir avec intégrité dans toutes leurs interactions les uns avec les autres, et dans leurs interactions avec nos clients et nos communautés.



Nos valeurs
Engagements



Conduite dans
notre milieu de
travail



Conduite dans nos
communautés



Sollicitude

- Nous **nous efforçons** de faire ce qui convient pour nos clients, nos collègues et nos investisseurs.
- Nous **encourageons** la diversité des expériences et des opinions et recherchons une culture inclusive.
- Nous nous **respectons** les uns les autres et nous respectons l'opinion de chaque personne.

- **Conformité** Nous accomplissons avec diligence les activités de formation de base pour renforcer notre éthique et favoriser une conduite responsable.
- **Professionnalisme** Nous traitons tous nos collègues, clients et parties prenantes avec respect, en valorisant leurs opinions et leurs contributions.

- **Agir avec intégrité** Nous évitons d'agir de façon inappropriée et faisons preuve d'un professionnalisme exemplaire lors d'événements et d'activités où nous représentons Verisk.
- **Bénévolat** Nous nous efforçons de redonner et d'exercer un impact positif dans nos communautés mondiales.



Apprentissage

- Nous sommes **ouverts** aux nouvelles idées et aux nouvelles façons de faire.
- Nous **encourageons** les discussions et les débats pour appuyer une décision.
- Nous **comptons les uns sur les autres** pour être ouverts, francs et créatifs.

- **Perfectionnement** Nous participons activement à des activités de mentorat, à des ateliers et à d'autres formations pour améliorer nos compétences et nos connaissances.
- **Rétroaction** Nous collaborons continuellement et tenons compte des commentaires des autres pour améliorer notre rendement et prendre les meilleures décisions pour les intérêts de Verisk.

- **Renseignements sur les risques** Nous collaborons activement avec nos clients et nos parties prenantes pour fournir des renseignements sur les risques qui touchent nos communautés.
- **Leadership éclairé** Nous participons activement à divers forums pour partager des idées axées sur le secteur et exerçons une gouvernance et des pratiques d'entreprise responsables.



Résultats

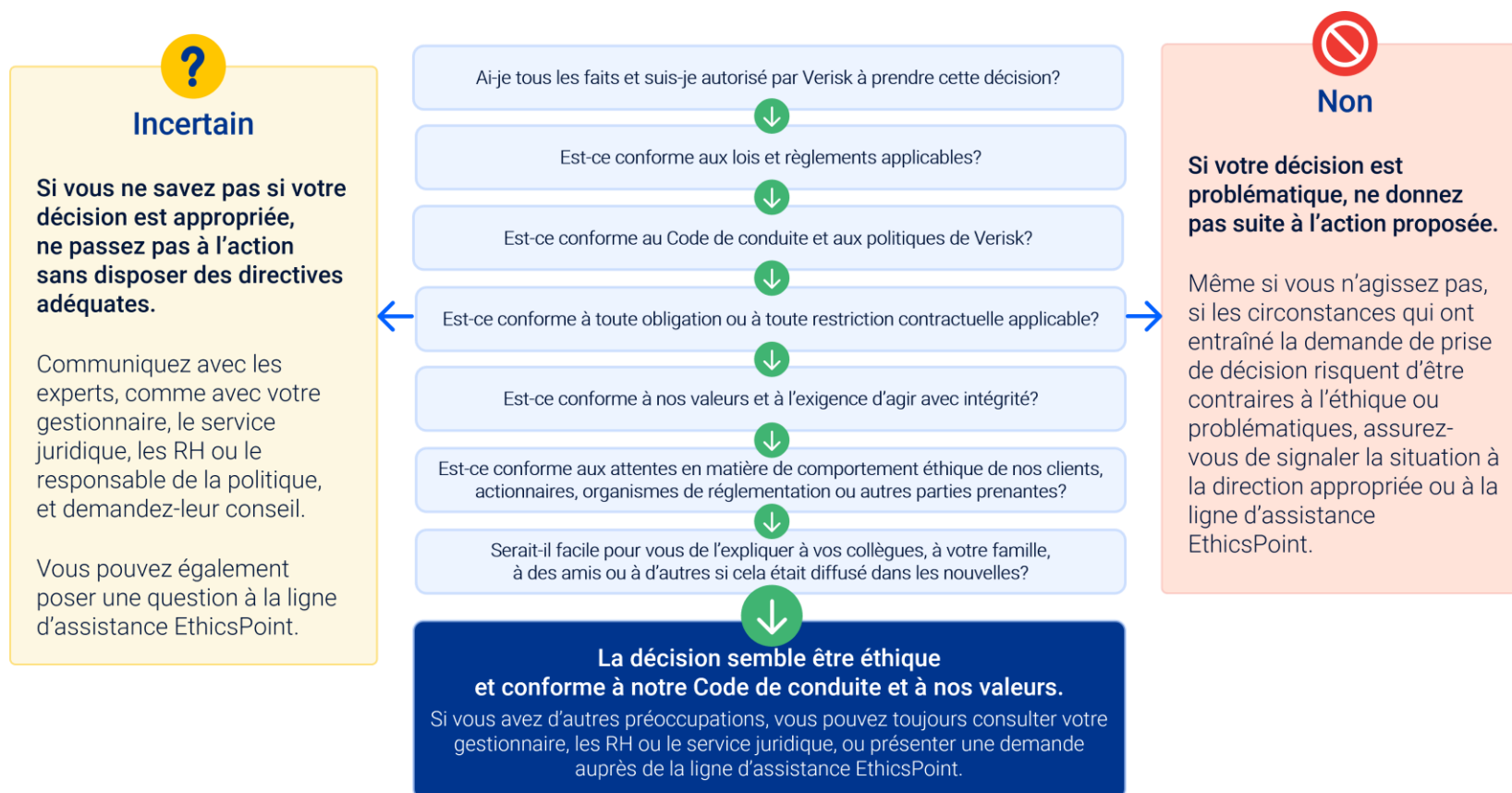
- Nous **guidons** nos décisions par des faits et des données.
- Nous nous **concentrons** sur « One Verisk » dans son ensemble et sur l'atteinte de son succès à long terme.
- Nous **communiquons** un message cohérent à l'entreprise.
- Nous nous **appuyons** mutuellement pour assurer le succès de l'équipe.

- **Responsabilité** Nous nous efforçons d'obtenir des résultats de qualité, en assumant la responsabilité de nos engagements, de notre rendement et de notre conformité aux politiques de l'entreprise.
- **Collaboration** Nous appuyons et aidons activement les membres de notre équipe, en travaillant ensemble pour favoriser le succès de Verisk.

- **Succès du client** Nous nous assurons que toutes les interactions auprès des clients sont axées sur la prestation d'un service exemplaire pour les aider à atteindre leurs objectifs.
- **Résilience** Nous nous engageons activement auprès de nos communautés mondiales pour développer des solutions favorisant la résilience à long terme.

Prise de décision éthique

Bien que nous soyons tous résolus à incarner nos valeurs et à faire preuve de jugement, des situations où la bonne marche à suivre n'est pas immédiatement claire risquent de survenir. Dans ces cas-là, il est important d'adopter une approche réfléchie et fondée sur des principes. Si vous faites face à une situation ou à une décision difficile, ou encore à une demande inhabituelle, envisagez de vous poser les questions suivantes pour mieux orienter vos actions :



Nos engagements à diriger avec intégrité

Tous les employés, dirigeants et administrateurs de Verisk sont tenus d'agir de manière responsable et éthique, en conformité avec le présent Code.

Les gestionnaires occupent une position de confiance particulière et doivent servir de modèles pour leurs équipes; les hauts dirigeants doivent servir de modèles pour l'ensemble de l'entreprise. Les dirigeants de Verisk doivent défendre en tout temps les normes éthiques les plus rigoureuses dans l'exercice de leurs activités commerciales, exiger à leurs organisations et à leurs équipes de faire de même et :

- souligner l'importance de se garder à jour concernant les politiques de l'entreprise et d'agir en conformité avec celles-ci;
- terminer à temps la formation obligatoire sur la conformité et tenir leurs équipes responsables de faire de même, en s'assurant d'en faire un volet fondamental de leurs responsabilités professionnelles;
- favoriser une culture où tous les employés se sentent en sécurité et à l'aise de soulever des questions ou des préoccupations en matière de conformité ou d'éthique ou d'autres questions, sans craindre de représailles; et
- signaler rapidement et de façon appropriée, directement auprès d'[EthicsPoint](#), les préoccupations potentielles en matière d'éthique ou de conformité dont ils sont mis au courant.





Nos engagements envers la conformité aux lois et aux règlements

Nous nous engageons fermement à mener nos activités avec honnêteté et intégrité, et en pleine conformité avec toutes les lois, toutes les règles et tous les règlements applicables dans les communautés où nous vivons, travaillons et menons nos activités.

Aucun employé, dirigeant ou administrateur de la Société ne doit commettre d'acte illégal ou contraire à l'éthique ni donner des instructions à d'autres personnes pour qu'elles le fassent, pour quelque raison que ce soit. Si vous croyez qu'une pratique soulève des questions concernant la conformité au présent Code ou aux lois, règles ou règlements en vigueur ou si vous avez des questions concernant une loi, une règle ou un règlement, veuillez communiquer avec le service juridique et signaler la situation rapidement par l'entremise d'EthicsPoint.

Notre engagement Conduite éthique en milieu de travail

Nous nous engageons fermement à mener nos activités avec honnêteté et intégrité, et en pleine conformité avec toutes les lois, toutes les règles et tous les règlements applicables. Aucun employé, dirigeant ou administrateur de la Société ne doit commettre d'acte illégal ou contraire à l'éthique ni donner des instructions à d'autres personnes pour qu'elles le fassent, pour quelque raison que ce soit.

Lutte contre le harcèlement

Verisk applique une politique de tolérance zéro en matière de harcèlement envers une autre personne fondé sur toute caractéristique protégée, que ce harcèlement soit commis par un superviseur ou un autre membre de la direction, des clients, des consommateurs, des collègues, des visiteurs ou des représentants d'autres entreprises. Verisk n'a aucune tolérance envers ces comportements et les interdit strictement.

Égalité d'accès à l'emploi

Nos politiques en matière de recrutement, de promotion et de rétention des employés interdisent toute discrimination fondée sur des caractéristiques individuelles telles que l'âge, la race, la religion, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, le genre, l'identité de genre, l'expression de genre, l'information génétique, l'origine nationale, un handicap, le statut d'ancien combattant et tout autre critère interdit par la loi.

Nos politiques et procédures telles que notre Politique d'égalité d'accès à l'emploi, notre Politique de tolérance zéro en matière de harcèlement et notre Manuel de l'employé sont conçues pour veiller à ce que les employés soient traités et se traitent les uns les autres équitablement et avec respect et dignité. Conformément à cet objectif, les comportements impliquant la discrimination ou le harcèlement d'autrui ne seront pas tolérés.



Qu'est-ce que le harcèlement?

Le harcèlement est un comportement verbal, visuel ou physique qui dévalorise ou montre de l'hostilité ou de l'aversion envers une personne en raison de caractéristiques protégées et qui a pour but ou effet de :

- créer un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant; ou
- nuire de façon déraisonnable au rendement au travail d'une personne; ou
- nuire aux possibilités d'emploi d'une personne.



Qu'est-ce que la discrimination?

La discrimination est le traitement injuste ou préjudiciable des autres fondé sur des caractéristiques telles que la race, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, la religion ou le handicap, plutôt que sur le mérite individuel.

Conflits d'intérêts

Vous avez le devoir d'agir dans l'intérêt supérieur de Verisk. Tous les employés, dirigeants et administrateurs doivent s'efforcer d'éviter les situations qui présentent un conflit potentiel ou réel entre leurs intérêts et ceux de Verisk.

Ces situations comprennent notamment celles où vos intérêts personnels, financiers ou familiaux compromettent ou peuvent sembler compromettre votre capacité à prendre des décisions dans l'intérêt supérieur de Verisk. Un conflit d'intérêts peut également survenir lorsque vous (ou vos amis ou les membres de votre famille) recevez des avantages personnels inappropriés en raison de votre poste chez Verisk.

Même si toutes les situations impliquant un conflit réel ou potentiel ne sont pas évidentes à déceler, il est essentiel de reconnaître et de divulguer toute situation qui pourrait poser un conflit. Les conflits d'intérêts peuvent survenir de diverses façons, notamment :

- Occuper un deuxième emploi ou participer à des activités commerciales externes qui interfèrent avec les fonctions que vous exercez chez Verisk;
- Détenir un permis d'agent d'assurance, de courtier ou de représentant en assurance, ou maintenir un intérêt financier envers toute relation directe ou indirecte avec une agence ou un cabinet de courtage;
- Avoir un intérêt ou travailler pour un concurrent, un client ou un fournisseur, ou détenir un concurrent, un client ou un fournisseur;
- Faire concurrence à Verisk pour l'achat ou la vente de biens, de services ou d'autres intérêts;
- Recevoir un prêt ou une garantie en raison de son poste chez Verisk;
- Avoir un intérêt personnel ou financier envers une transaction concernant Verisk ou ses parties prenantes (autre qu'en tant qu'employé, dirigeant ou administrateur de Verisk et excluant les investissements courants dans des sociétés cotées en bourse);
- Affecter des contrats à des fournisseurs ou des consultants qui sont détenus ou gérés par un parent, un partenaire ou un ami, ou qui emploient un parent, un partenaire ou un ami, ou envers qui vous avez un intérêt financier;
- Embaucher, promouvoir ou superviser des membres de la famille (immédiate ou autre), des partenaires ou des amis.

Il est essentiel de divulguer tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qui pourrait soulever des préoccupations concernant votre capacité à agir dans l'intérêt supérieur de Verisk. Cela comprend tout conflit impliquant des activités concernant vos parents, partenaires, amis ou autres relations personnelles qui pourraient influencer votre jugement ou donner l'impression de favoritisme ou d'une conduite inappropriée. Les divulgations doivent être faites rapidement et avec exactitude au moyen du formulaire de divulgation des conflits d'intérêts de Verisk, que l'on peut obtenir en envoyant une demande à COIReports@verisk.com, et qui est fourni chaque année pendant le Mois des engagements.

Le défaut de divulgation constitue une violation du Code et peut entraîner des mesures correctives. Si vous ne savez pas si une situation donnée présente un conflit, veuillez demander conseil à votre gestionnaire, au service de la conformité ou au service juridique.



Qu'est-ce
qu'un **conflit**
d'intérêts?

Un conflit d'intérêts se produit lorsque l'intérêt personnel ou la relation privée d'une personne interfère ou semble interférer avec les intérêts de Verisk. Un conflit d'intérêts peut survenir lorsqu'un employé, un dirigeant ou un administrateur prend une mesure ou a un intérêt qui peut lui causer de la difficulté à accomplir son travail de façon objective et efficace.



Culture et inclusion

Chez Verisk, nous nous engageons à offrir un milieu de travail qui représente notre société mondiale et où la diversité des opinions est valorisée comme moteur d'innovation et d'excellence. En tant que One Verisk, nous continuons à bâtir une culture d'inclusion et d'appartenance qui encourage, soutient et célèbre les voix de nos employés et établit des liens profonds et durables avec les clients et les communautés que nous servons. Nous nous tenons responsables d'agir avec intention, détermination et authenticité et de prendre des mesures significatives pour soutenir cet engagement.

Nous acceptons et encourageons pleinement l'ensemble des différences qui définissent toutes les personnes, y compris, mais sans s'y limiter, en ce qui a trait à la race, l'ethnicité, l'origine nationale, le genre, l'âge, le statut familial ou matrimonial, l'identité ou l'expression de genre, la langue, les capacités physiques et mentales, l'affiliation politique, la religion, l'orientation sexuelle, le statut socio-économique, le statut d'ancien combattant et toutes autres caractéristiques qui rendent nos employés uniques.

Nous tenons à inculquer des pratiques d'inclusion à l'échelle de Verisk et à offrir des chances égales à tous grâce à nos pratiques et politiques en matière d'acquisition de talents, de développement et de gestion des talents, de rémunération et d'avantages sociaux, de promotions, de mobilité interne, de cessation d'emploi, de réseaux d'employés et de développement continu d'un environnement de travail qui encourage, applique et fait la promotion de ce qui suit :

- Les capacités interculturelles permettant d'inculquer une perspective mondiale;
- La communication et la coopération respectueuse entre les employés;
- Le travail d'équipe et la participation des employés, en accueillant tous les groupes et tous les points de vue des employés;
- Les contributions envers les communautés que nous servons pour promouvoir une meilleure compréhension et un meilleur respect de la gamme complète de différences dans notre main-d'œuvre mondiale et les demandes des marchés mondiaux que nous servons;
- L'engagement, l'équité et la conformité à toutes les lois et tous les règlements applicables, y compris ceux qui visent la discrimination et l'égalité des chances.



Comment puis-je créer un environnement inclusif?

Les employés de tous les niveaux de l'entreprise peuvent créer une culture inclusive chez Verisk en prenant les mesures suivantes :

- Encourager la collaboration et le partenariat au sein de nos équipes;
- Utiliser des communications claires, transparentes et respectueuses;
- Remercier les partenaires internes et externes pour leurs contributions;
- Se renseigner sur les expériences des autres et sur la façon d'être un allié;
- Signaler tout acte de harcèlement ou tout comportement discriminatoire observé.



Intelligence artificielle (IA) éthique et responsable



Verisk encourage de manière proactive l'amélioration des Systèmes d'IA pour appuyer les processus humains, fonctionner efficacement, stimuler l'innovation, stimuler la croissance et favoriser des solutions créatives. Verisk exploite le potentiel transformateur de l'IA pour renforcer la résilience mondiale des personnes, des communautés et des entreprises, tout en respectant les normes éthiques et les droits individuels. Verisk a adopté ses principes éthiques d'IA « FAITH » dans tous les aspects du développement et de l'utilisation de l'IA, comme indiqué à droite, et s'engage à les respecter.

En plus d'établir les principes FAITH, la [Politique d'IA éthique](#) de Verisk définit son cycle de vie de gouvernance de l'IA (surligné ci-dessus), et les exigences qui font en sorte que toutes les entreprises et tous les propriétaires de Systèmes d'IA gèrent de manière appropriée les données et le traitement de leurs Systèmes d'IA, conformément à la politique et à ses normes connexes, y compris notamment l'obtention de l'examen et de l'approbation du Conseil de gouvernance de l'IA pour certains Systèmes d'IA tels que définis dans les normes; tenir à jour l'inventaire approprié et la documentation connexe sur l'IA; développer et déployer de manière responsable des Systèmes d'IA; surveiller et tenir à jour adéquatement les Systèmes d'IA pour assurer le fonctionnement continu, conformément à la politique.

Principes FAITH en matière d'IA éthique

F / Fairness (Équité)

Verisk s'efforcera de s'assurer que les Systèmes d'IA ne traitent pas les personnes ou les groupes de manière injuste.

A / Accountability (Responsabilité)

Verisk identifiera les responsables de l'IA : les chefs d'entreprise responsables, ainsi que les responsables de cas d'utilisation du Système d'IA et les ressources de soutien chargées de tâches de gouvernance de l'IA spécifiques, comme décrit dans les normes, processus ou procédures associés à la Politique d'IA éthique.

I / Inclusivity (Inclusion)

Verisk concevra une IA et des Systèmes d'IA avec des ensembles de données complets qui reconnaissent et acceptent toutes les personnes associées aux Systèmes d'IA ou aux utilisateurs des Systèmes d'IA et en bénéficient.

T / Transparency (Transparence)

Verisk maintiendra la transparence concernant la conception, la mise en œuvre et la fonction des Systèmes d'IA. L'objectif des algorithmes d'IA sera interprétable, soutenu par la documentation du modèle approprié et disponible conformément aux lois et règlements applicables.

H / Honoring Respect de la vie privée (Respect de la confidentialité)

Verisk exploitera les Systèmes d'IA conformément aux lois applicables en matière de confidentialité et de protection des données, ainsi qu'à ses propres politiques et normes.

Sécurité de l'information

En tant que partenaire de premier plan en matière d'analyse de données et de technologies pour l'industrie mondiale de l'assurance, nous savons que les données sont la pierre angulaire de notre entreprise et qu'il est primordial de les protéger. Pendant que nous élargissons nos zones géographiques, nos marchés et la portée des solutions et technologies connexes que nous offrons à nos clients, nous sommes bien conscients de l'exposition accrue aux risques liés à l'information. Nous demeurons résolus à protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données.

Tous les employés de Verisk et toutes les personnes qui traitent les données en son nom ont la responsabilité de préserver les données et les systèmes d'information de Verisk. Tous les employés sont responsables de bien connaître et de respecter les politiques et les pratiques de sécurité établies par Verisk et de signaler tout incident de sécurité potentiel ou toute violation de politique.

Il est tout aussi important que nos partenaires commerciaux, fournisseurs, clients et autres associés commerciaux comprennent leur rôle dans la préservation et la protection des données et des systèmes d'information de Verisk. Le cas échéant, ces responsabilités doivent être clairement décrites dans nos contrats avec ces entités. Nos politiques de sécurité de l'information, y compris le [cadre de la Politique de sécurité de l'information](#), la [Politique d'utilisation acceptable](#), les [principes relatifs aux données](#), la [Politique de classification et de traitement des données](#) et la [Politique en matière de rangement du bureau](#), sont accessibles sur la page [intranet des politiques et procédures d'entreprise](#) de Verisk.

Protéger nos actifs

La protection des actifs de la société contre la perte, le vol ou toute autre mauvaise utilisation relève de la responsabilité de chacun. La perte, le vol et l'utilisation abusive des actifs de la société ont un impact direct sur notre rentabilité. Tout soupçon de perte, d'abus ou de vol doit être signalé à un responsable/superviseur ou sur EthicsPoint.

Les équipements, véhicules et fournitures de la Société sont réservés à l'exercice de nos activités. Ils ne peuvent être utilisés que pour les activités de la Société, conformément aux directives de cette dernière.



Comment puis-je protéger les [actifs de l'entreprise](#)?

Tous les employés peuvent prendre les mesures suivantes pour protéger les actifs de l'entreprise :

- Protéger les renseignements confidentiels contre la divulgation au public ou à des tiers non approuvés;
- S'assurer que les bonnes personnes approuvent et signent les contrats de l'entreprise;
- Utiliser uniquement du matériel, des logiciels, des applications et des sites Web approuvés par l'entreprise;
- Faire preuve de prudence au moment d'ouvrir des courriels et des pièces jointes provenant de sources inconnues ou suspectes;
- Garder des mots de passe complexes, les stocker dans un endroit sécurisé et ne jamais les partager;
- S'exprimer si on constate que des informations ont été mal gérées.

Protection des renseignements confidentiels et exclusifs

Les renseignements confidentiels ou exclusifs de Verisk constituent des actifs que nous avons développés, acquis ou compilés avec beaucoup d'efforts et de dépenses. En tant qu'employés de Verisk, nous sommes responsables de signaler toute divulgation potentielle ou réelle non autorisée de renseignements confidentiels ou exclusifs de Verisk ou d'autres personnes. Les renseignements confidentiels et exclusifs comprennent les renseignements qui ne sont pas accessibles au public ni divulgués à grande échelle et dont la connaissance constituerait un avantage pour nos concurrents et pourrait être très préjudiciable pour nous, pour nos clients ou pour d'autres personnes, en plus de risquer d'entraîner de graves pertes financières.

Les renseignements confidentiels et exclusifs générés et recueillis dans le cadre de nos activités constituent un actif pour Verisk ainsi que pour toute autre partie qui pourrait nous confier de tels renseignements. Il est essentiel de les protéger pour assurer notre expansion continue et conserver notre avantage concurrentiel. Ils doivent demeurer strictement confidentiels, sauf si Verisk autorise leur divulgation ou si la loi exige de les divulguer.

Les renseignements confidentiels et exclusifs comprennent tous les renseignements non publics et autres qui pourraient, si ces renseignements sont utilisés ou divulgués sans autorisation, être utiles pour les concurrents ou préjudiciables à la Société, à ses clients ou à ses fournisseurs. Ces renseignements comprennent entre autres les secrets commerciaux, les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur, les plans d'activités, le code, les données recueillies, les rapports, les perspectives, les recherches, les plans de nouveaux produits, les stratégies, les dossiers, les bases de données, les données sur les salaires et les avantages sociaux, les renseignements médicaux des employés, les listes de clients, d'employés et de fournisseurs et les renseignements non publiés au sujet des prix et des finances.

Quels types de renseignements sont considérés comme confidentiels?

Les renseignements confidentiels de Verisk comprennent entre autres les types d'information et de documents suivants :

- La propriété intellectuelle (p. ex., secrets commerciaux, brevets, marques de commerce, droits d'auteur);
- Les plans d'activités ou les recherches;
- Les données personnelles des employés, des clients, des fournisseurs ou d'autres personnes;
- Les listes de clients, d'employés et de fournisseurs;
- Les enregistrements audio et vidéo; et
- Tout renseignement non publié concernant les prix ou les finances.



Qu'entend-on par
**renseignements
confidentiels?**

Les renseignements confidentiels désignent tous les renseignements non publics qui, s'ils sont utilisés ou divulgués sans autorisation, pourraient être utiles à des concurrents ou préjudiciables à Verisk, à ses clients, fournisseurs, partenaires d'affaires ou à toute autre partie.

Une grande partie de nos renseignements confidentiels et exclusifs est également connue sous le nom de propriété intellectuelle (« PI »), qui consiste en des produits légalement protégés et issus de l'intelligence humaine et de sa création. Ces types de renseignements sont protégés par des droits d'auteur, des brevets et des marques de commerce, et comprennent également les secrets commerciaux et d'autres actifs, comme les noms de domaine.

[La Politique de protection de la propriété intellectuelle](#) énonce l'engagement de Verisk à protéger adéquatement sa PI et à respecter les droits de PI des autres. Elle établit également les attentes et les responsabilités qui permettent d'identifier, de documenter, de gérer, de protéger et de respecter divers types de PI dans l'ensemble de l'entreprise. Verisk protège ses droits de PI par l'entremise de processus tels que : (a) faire valoir son droit d'auteur par l'entremise de ses formats, ses publications, ses logiciels et autres contenus; (b) faire valoir ses droits de marque de commerce sur son entreprise et les noms de produits ou de services et les domaines associés; (c) enregistrer certaines inventions qui peuvent être admissibles à la protection par brevet; (d) protéger d'autres PI confidentielles en tant que secrets commerciaux; et (e) s'assurer que l'accès et l'utilisation de la PI de Verisk par un tiers sont réalisés au moyen d'une licence appropriée.

Votre obligation de protéger les renseignements exclusifs et confidentiels et la propriété intellectuelle de la Société se poursuit même après votre départ de la Société. Vous devez remettre tous les renseignements exclusifs en votre possession au moment de quitter la Société et accepter de ne pas conserver ou distribuer de copies.

Communications

Chez Verisk, la précision et l'intégrité sont au cœur de nos communications, que ce soit avec nos partenaires, nos clients, nos actionnaires, nos collègues, les médias ou le public. Pour protéger notre réputation et maintenir la précision et la cohérence de nos messages, nous comptons sur les porte-parole autorisés de la Société qui respectent les protocoles que nous avons établis lorsqu'ils s'adressent au public.

En interne, toute communication officielle de l'entreprise doit être acheminée par l'entremise de notre équipe des communications internes et diffusée par des moyens approuvés. Cette pratique assure l'harmonisation et la cohérence du message dans toutes nos interactions.



Enregistrements

Les enregistrements audio ou vidéo des réunions d'employés, de la Société ou avec des clients nécessitent le consentement de la haute direction, ainsi que celui de tous les participants enregistrés, afin d'assurer le respect des différentes exigences légales applicables dans plusieurs territoires de compétence pouvant s'appliquer aux réunions. Ce type d'enregistrement est considéré comme une information confidentielle. Comme nous l'avons expliqué plus en détail dans notre [Politique sur les enregistrements](#), l'enregistrement des réunions comprend les transcriptions de réunions effectuées par Teams ou d'autres applications, comme les « preneurs de notes » virtuels ou par IA.

Les membres de l'équipe doivent s'abstenir d'activer les enregistrements ou les transcriptions par défaut, d'ajouter des « preneurs de notes » aux réunions et de permettre à des tiers qui assistent à des démonstrations, des présentations ou des réunions de faire participer des preneurs de notes à la séance.

Les enregistrements autorisés par la haute direction doivent être conservés pour la durée minimale nécessaire à l'examen du contenu, les périodes de conservation plus longues étant autorisées uniquement pour des séances particulières telles que la formation sur un sujet discret. Dans ce cas-ci, l'enregistrement sera conservé dans la bibliothèque de formation d'un service à l'intention des membres de l'équipe.

Tenue de dossiers et divulgations publiques

Verisk a la responsabilité de fournir des renseignements complets et exacts dans ses divulgations publiques, à tous les égards importants, sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Afin de faciliter le dépôt de divulgations complètes, justes, exactes, opportunes et compréhensibles auprès de la Securities and Exchange Commission et d'appuyer tout autre type de communication, divulgation, dépôt ou soumission, Verisk doit absolument conserver des dossiers et des renseignements exacts, complets et fiables à l'appui de ces communications.

Verisk doit conserver des renseignements pertinents à ses activités, renseignements assujettis aux exigences commerciales, juridiques ou réglementaires de conservation, conformément à sa politique mondiale de gestion des dossiers et aux normes connexes. Toutes les données de Verisk doivent être conservées et éliminées conformément aux calendriers de conservation applicables.

Cependant, les renseignements peuvent être tenus d'être conservés au-delà de leur période de conservation normale, dans des circonstances telles qu'une enquête ou une procédure judiciaire en cours. Dans ces cas-là, un avis concernant l'obligation de préservation sera émis pour informer que l'information fait l'objet d'une obligation de préservation. Les renseignements assujettis à une mesure de conservation devront être conservés et ne devront ni être modifiés ni supprimés jusqu'à ce qu'un avis confirme que la mesure n'est plus en vigueur.

Respect de la vie privée

Nous nous engageons à protéger de façon responsable toutes les données personnelles que nous traitons, qu'elles concernent nos employés, nos dirigeants, nos administrateurs, nos entrepreneurs, nos actionnaires, nos fournisseurs, les assurés de nos clients respectifs, les demandeurs et d'autres personnes.

Tous les employés, entrepreneurs ou autres personnes qui traitent des données personnelles pour Verisk sont tenus de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements applicables en matière de confidentialité et de protection des données, ainsi qu'à nos politiques applicables, y compris, entre autres, notre Politique mondiale de protection des renseignements personnels, notre Code de fournisseurs conduite des et toutes les normes correspondantes.

Ces politiques reflètent les engagements de Verisk à suivre les principes éthiques et responsables des données, à toutes les étapes du cycle de vie des données personnelles. Cela comprend notamment son engagement à utiliser les données personnelles conformément aux objectifs de collecte définis, que ce soit en tant que contrôleur ou sous-traitant. Verisk exige également que les tiers qui lui fournissent des données respectent les lois et règlements applicables. Ces tiers doivent notamment s'assurer que les personnes reçoivent des avis de collecte appropriés exposant en détail les utilisations prévues et le partage de leurs données avec Verisk et tout objectif connexe de cette dernière concernant le traitement de leurs renseignements. Ils doivent également obtenir les consentements appropriés (y compris tout consentement explicite requis) auprès des personnes pour cette collecte, ce partage et cette utilisation.

Environnement de travail sain et sécuritaire

Nous nous engageons à exercer nos activités conformément à toutes les lois et à tous les règlements applicables en matière d'environnement et de santé et de sécurité au travail. À ce titre, Verisk a adopté une [politique de santé et de sécurité des employés](#) pour décrire son engagement et offrir des programmes et des processus qui favorisent le bien-être de sa main-d'œuvre, au-delà des exigences légales et réglementaires qui s'appliquent sur les territoires où elle exerce ses activités. Nous nous efforçons d'offrir un environnement de travail sain et sécuritaire à nos employés et d'éviter tout impact négatif et tout dommage à l'environnement et aux communautés où nous menons nos activités. En respectant ces lignes directrices, nous pouvons assurer un milieu de travail sécuritaire, productif et harmonieux pour tous.



Qu'entend-on par
données
personnelles?

Les données personnelles sont toutes les données relatives à une personne *identifiée ou potentiellement identifiable*.

Conseil : Il n'est pas nécessaire de disposer de données permettant d'identifier directement une personne pour créer des données personnelles; si un ensemble de données contient suffisamment de points de données indirects qui pourraient permettre d'isoler une partie de l'ensemble de façon à identifier la ou les personnes, tous les éléments de l'ensemble de données qui permettraient d'*identifier* une personne ou qui *se rapportent aux personnes* identifiées seront considérés comme des données personnelles.



Nous offrons entre autres un horaire de travail raisonnable aux employés et adoptons une politique de tolérance zéro à l'égard de la [violence en milieu de travail](#). Cette politique concerne notamment la possession d'armes à feu ou d'autres armes, les menaces, les comportements menaçants, le harcèlement, les bagarres ou d'autres actes de violence ou comportements semblables (verbaux ou physiques). Elle s'applique aux employés et au public se trouvant sur le lieu de travail ou participant aux activités de l'entreprise. Il incombe à tous les employés, dirigeants ou administrateurs d'atteindre cet objectif.

[Signalements d'incidents liés à la sécurité](#)

Si vous soupçonnez quelqu'un d'avoir employé des comportements ou des paroles menaçants, harcelants ou violents, ou si vous avez été victime ou témoin de ce type de situation, signalez-le immédiatement. S'il s'agit d'une urgence et que vous êtes en présence d'une menace immédiate, appelez les services d'urgence locaux ou les forces de l'ordre et avisez la sécurité de l'immeuble. [Vous pouvez également communiquer avec la ligne d'assistance des services de protection mondiale en tout temps, en composant le + 1 201 469-2100](#). S'il ne s'agit pas d'une urgence, mais que vous constatez, par exemple, des comportements agressifs et intimidants ou d'autres situations préoccupantes, signalez-les aux ressources humaines ou sur EthicsPoint.

De plus, nous estimons que nos employés ne devraient pas être dérangés dans l'exercice de leurs

fonctions. Pour cette raison, il est interdit en tout temps de distribuer des documents publicitaires, des lettres de transport ou d'autres documents dans les locaux de Verisk.

La sollicitation d'un employé de Verisk par un autre employé de Verisk est interdite pendant que l'un ou l'autre employé est en période de travail. Le temps de travail est défini comme étant toute période durant laquelle un employé doit accomplir les fonctions du poste. Le temps de travail n'inclut pas les périodes de repas et/ou de pause. La sollicitation de toute sorte par des tiers dans les locaux de Verisk est interdite en tout temps.

Négociation de titres

En tant qu'employé, vous pouvez également avoir accès à des renseignements confidentiels, exclusifs ou importants non publics concernant Verisk ou d'autres entités. Ce type de renseignements, qu'ils soient positifs ou négatifs, doit être considéré comme de l'information privilégiée et ne doit jamais être utilisé à des fins personnelles. Les informations privilégiées pourraient potentiellement influencer le cours des actions de Verisk ou d'autres sociétés. Il est strictement interdit d'utiliser ces renseignements pour acheter ou vendre des actions ou les fournir à d'autres personnes qui pourraient les utiliser à des fins de négociation, conformément à notre [Politique sur les délits d'initiés](#). De plus, les employés ne doivent pas donner de « tuyaux » à

d'autres en divulguant, directement ou indirectement, toute information confidentielle, exclusive ou importante non publique à quiconque pourrait l'utiliser pour acheter ou vendre des titres.

Chaque employé doit protéger les renseignements confidentiels, exclusifs ou importants non publics de Verisk ou d'entreprises tierces avec lesquelles il entre en contact dans le cadre de ses fonctions chez Verisk. De plus, ces renseignements ne doivent être divulgués que sur une base stricte du « besoin de savoir » et conformément aux ententes, politiques et procédures de confidentialité applicables. Vous êtes tenu de vous familiariser avec notre Politique sur les délits d'initiés et de vous y conformer, et de transmettre toute question concernant votre capacité à acheter ou à vendre des titres au service juridique.



Faits saillants de la politique sélectionnée

Gouvernance des données

Les activités principales de Verisk offrent à nos clients des solutions analytiques novatrices, des gains d'efficacité et des produits et services modernisés. Pour ce faire, Verisk doit tirer parti des données, ce que nous nous engageons à faire de manière responsable, éthique, conforme et efficace. Notre [Politique sur la gouvernance des données](#) exige que les entreprises gèrent correctement toutes les données qu'elles traitent, conformément à ses principes de gouvernance des données « **DATA** ».

Les normes de la Politique de gouvernance des données comprennent la Norme d'utilisation des données pour les nouvelles utilisations, laquelle exige que les responsables des ensembles de données obtiennent l'approbation du Conseil d'utilisation des données de Verisk au moyen du processus de Demande d'utilisation des données (« **DUR** ») pour toute nouvelle utilisation d'un ensemble de données. Le processus DUR permet d'évaluer les utilisations proposées concernant des facteurs tels que les restrictions contractuelles et réglementaires, les préoccupations en matière de confidentialité et de sécurité et d'autres considérations de conformité ou de politique.

Approvisionnement

Verisk promeut le respect des normes d'intégrité les plus strictes, avec une tolérance zéro pour les pots-de-vin, la fraude ou la corruption. Notre [Politique d'approvisionnement](#) établit des exigences qui permettent de s'assurer que les activités d'achat sont menées de manière concurrentielle, équitable et transparente. Le service Approvisionnement et sourcing stratégiques (« **SS&P** ») de Verisk s'efforce d'offrir la plus grande valeur à l'entreprise par le biais de pratiques responsables facilitant l'achat efficace de biens et de services pour contrôler les coûts, réduire les risques associés et tenir les fournisseurs responsables de la livraison de biens et de services de haute qualité, conformément au [Code de conduite des fournisseurs](#). Le service Approvisionnement et sourcing stratégiques a établi des normes et des processus que tous les employés doivent suivre pour appliquer les pratiques d'approvisionnement responsables de Verisk, telles que :

- [Les directives et le processus de demande de propositions \(« DDP »\)](#), qui invitent les soumissions structurées de biens ou de services de fournisseurs potentiels, et qui sont conçus pour appliquer un processus équitable, cohérent, transparent et concurrentiel à tous les fournisseurs potentiels; et
- La [Norme sur les travailleurs occasionnels](#), qui fournit des directives claires et énonce les portails et les processus de l'entreprise qui permettent de faire appel à des travailleurs non employés, comme le personnel d'agence, les entrepreneurs indépendants ou les consultants professionnels.

Déplacements

DONNÉES

Principes de gouvernance des données

D / Documentable

Verisk identifiera, cataloguera, étiquettera et conservera de toute autre manière la documentation appropriée de ses activités de traitement des données pour les données en sa possession pendant la durée du cycle de vie des données applicables.

A / Accountable (Chargé de l'approbation)

Verisk identifiera les responsables de jeux de données et la direction responsable de l'entreprise chargée de tâches spécifiques de gouvernance des données, comme décrit dans les normes, processus ou procédures associés à la Politique sur la gouvernance des données.

T / Transparent (Transparence)

Verisk utilisera les données conformément aux conditions générales, aux autorisations, aux exigences contractuelles, aux lois et règlements applicables, aux exigences de la politique de Verisk et à tout autre avis ou spécification applicable aux données lorsqu'elles ont été fournies ou obtenues par Verisk.

A / Appropriate (Approprié)

Verisk utilisera les données, dans la mesure permise, de manière appropriée dans l'ensemble de ses entreprises pour faciliter la réalisation d'objectifs tels que la R. et D., la commercialisation, la résolution des entités d'entreprise et le travail d'amélioration des produits.

La [Politique sur les déplacements](#) de Verisk expose une approche coordonnée et cohérente axée sur la rentabilité, la durabilité, la sécurité et la gestion des risques pour les voyages entrepris au nom de Verisk. Tous les voyages d'affaires doivent être réservés et effectués conformément à la Politique sur les déplacements, en s'assurant que les dépenses correspondantes sont documentées et examinées afin d'assurer le respect des exigences de cette politique. Une [norme supplémentaire sur l'utilisation des véhicules de particuliers](#) s'applique aux employés basés aux États-Unis en vertu de la Politique sur les déplacements. Cette norme énonce les exigences d'admissibilité, de vérification et de signalement associées aux employés qui utilisent leur véhicule personnel dans le cadre de leurs activités professionnelles autorisées par Verisk.

Heures de travail

Verisk exploite des bureaux partout dans le monde; avec des équipes qui collaborent entre plusieurs territoires et fuseaux horaires. Par conséquent, les activités des bureaux de Verisk peuvent varier d'un bureau à l'autre, notamment en ce qui concerne les horaires de travail, les jours/semaines de travail standard, les droits de déconnexion et les jours fériés non travaillés, conformément aux lois et pratiques locales. Les membres des équipes mondiales sont tenus de faire preuve de considération et de respect à l'égard des modalités de travail des autres lorsqu'ils formulent des demandes, et d'utiliser les outils disponibles de manière appropriée, comme la fonction « envoi différé » dans Outlook. Les droits des membres de l'équipe et d'autres renseignements pertinents selon des territoires spécifiques se trouvent dans les manuels des employés du territoire correspondant.



Nos engagements envers la conduite éthique dans la communauté

Verisk s'efforce de renforcer la résilience à l'échelle mondiale pour les personnes, les entreprises et les collectivités. Nous nous engageons fermement à interagir avec nos clients, fournisseurs et autres parties prenantes avec honnêteté et intégrité, dans toutes nos interactions.



Lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Verisk s'engage à traiter équitablement les clients, les fournisseurs, les concurrents, le public et ses employés en tout temps et conformément aux pratiques commerciales éthiques. Personne ne doit tirer un avantage indu de quiconque par la manipulation, la dissimulation, l'abus de renseignements confidentiels, une fausse déclaration de faits importants ou toute autre pratique déloyale.

Nous nous engageons à maintenir un marché concurrentiel et à nous conformer à toutes les lois et à tous les règlements applicables en matière de lutte contre la corruption. Les lois en matière de lutte contre la corruption interdisent de verser et d'accepter des pots-de-vin et des commissions occultes. Ces types de violations peuvent exposer Verisk et ses employés à des sanctions pénales, y compris à des amendes, à une peine d'emprisonnement et à une responsabilité civile.

Il est essentiel d'éviter même la perception de pots-de-vin et de commissions occultes. Nous devons prévenir les violations accidentelles des lois en matière de lutte contre la corruption en vérifiant soigneusement les commandites et les cadeaux et en nous assurant que tout paiement de facilitation potentiel est conforme aux lois applicables.

Conformément à notre [Politique de lutte contre la corruption](#), il est interdit de verser à quiconque, que ce soit directement ou indirectement, tout pot-de-vin, toute commission occulte ou tout autre paiement semblable, sous quelque forme que ce soit, dans le but d'obtenir ou de conserver un lien d'affaires ou de profiter de toute autre faveur. De plus, il est strictement interdit d'offrir des paiements et des cadeaux à des représentants de gouvernement, à des partis politiques étrangers (ou fonctionnaires) et à des candidats politiques étrangers dans le but d'influencer la décision du représentant ou pour offrir un avantage injuste. La Société et l'employé, le dirigeant ou l'administrateur concernés peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires ainsi que d'une responsabilité civile ou criminelle potentielle en cas de violation de cette exigence.

La [Politique de lutte contre la corruption](#) de Verisk interdit également le don et la réception de cadeaux d'affaires et d'articles d'hospitalité dans le but d'influencer une décision spécifique, d'obtenir un avantage injuste, d'encourager ou de récompenser un rendement inapproprié, ou de placer le destinataire sous toute obligation, actuelle ou future.

À ce titre, les employés sont tenus de consigner les cadeaux et les marques d'hospitalité, que ceux-ci soient donnés ou reçus, dans le [système d'enregistrement des cadeaux et des marques d'hospitalité ServiceNow](#).



Qu'est-ce qu'un
pot-de-vin?

Un pot-de-vin est une proposition, une promesse ou une autorisation d'offrir de l'argent, des biens, des pourboires, des repas, des divertissements, des services, des emplois ou des offres d'emploi, des voyages, des cadeaux, des avantages ou toute autre chose de valeur dans le but d'obtenir ou de conserver un contrat, d'obtenir un avantage indu, ou encore de causer ou de récompenser une exécution incorrecte, où le bénéficiaire doit :

- agir de mauvaise foi;
- agir de manière préjudiciable ou injuste;
- abuser d'une situation de confiance;
- enfreindre la loi ou son devoir légal;
- fournir un avantage indu.

Il n'est pas nécessaire d'*accepter* un pot-de-vin pour commettre une infraction; une *offre* ou une *promesse* de pot-de-vin est suffisante.

Concurrence loyale

Verisk s'engage à traiter équitablement les clients, les fournisseurs, les concurrents, le public et ses employés en tout temps et conformément aux pratiques commerciales éthiques. Personne ne doit tirer un avantage indu de quiconque par la manipulation, la dissimulation, l'abus de renseignements confidentiels, une fausse déclaration de faits importants ou toute autre pratique déloyale.

Nous nous engageons à maintenir un marché concurrentiel et à nous conformer à toutes les lois et à tous les règlements antitrust applicables. Les lois antitrust interdisent les ententes entre concurrents qui affectent les prix, la répartition du marché ou d'autres pratiques concurrentielles, y compris les ententes sur les conditions de vente, la division des marchés ou des clients et la fixation des salaires. Ces types de violations peuvent exposer Verisk et ses employés à des sanctions pénales, y compris à des amendes, à une peine d'emprisonnement et à une responsabilité civile.

Nous traitons les autres, y compris nos concurrents, de la façon dont nous souhaitons être traités, c'est-à-dire avec équité et respect. Nous nous engageons à livrer une concurrence vigoureuse, mais équitable, en veillant à ce que nos actes soient conformes aux lois et règlements des pays dans lesquels nous exerçons nos activités. Les lois sur la concurrence visent à favoriser une concurrence libre et ouverte, des services efficaces et une économie productive. Tout comportement qui réduit ou élimine la concurrence est susceptible de faire l'objet d'un examen. Conformément à notre [Politique antitrust](#), toute conduite parmi les suivantes est strictement interdite :

- Fixer les prix ou les conditions des produits et services;
- Convenir de diviser les marchés, les clients ou les territoires;
- Accepter de ne pas faire concurrence aux clients ou dans des secteurs d'activité spécifiques;
- Participer à toute forme de boycottage visant un client ou un concurrent.
- Convenir de fixer les salaires ou la rémunération, ou de conclure des ententes de non-débauchage.
- Affaiblir les processus d'appel d'offres ou s'engager dans des pratiques anticoncurrentielles.



Qu'est-ce que la concurrence loyale?

L'objectif des lois sur la concurrence loyale (aussi appelées lois antitrust) est de protéger la concurrence vigoureuse. Ces lois interdisent précisément les accords et les ententes entre concurrents qui affaiblissent la concurrence, notamment ceux qui concernent :

- la fixation des prix;
- la division des marchés;
- les monopoles; et
- d'autres transactions qui réduisent considérablement la concurrence sur le marché.



En ce qui concerne les lois antitrust, nous devons immédiatement cesser toute conversation avec des concurrents concernant des renseignements commerciaux sensibles, notamment sur des sujets qui pourraient suggérer une conduite ou une collaboration inappropriées. Si vous soupçonnez la présence d'activités anticoncurrentielles, signalez-les immédiatement par l'entremise d'EthicsPoint. Pour toute autre question sur la concurrence loyale, veuillez consulter le service juridique.

Nos relations avec nos concurrents, nos clients et les autres tiers sont essentielles à notre réussite, et il est primordial qu'elles soient gérées de manière à protéger les intérêts commerciaux légitimes de Verisk tout en préservant une concurrence loyale.

Conformité mondiale et lutte contre la fraude

Verisk est fière d'exercer ses activités à l'échelle mondiale afin de contribuer à renforcer la résilience mondiale. L'exploitation à l'échelle mondiale exige de porter une attention particulière aux exigences de conformité spécifiques pour chaque activité et chaque territoire et de les respecter. Verisk s'engage à employer des processus de diligence appropriés pour faciliter sa conformité ainsi que celle de ses clients et d'autres parties prenantes clés. Tous les employés sont tenus d'appuyer ces processus, dont au moins les suivants :

- Veiller à ce que les tiers soient dûment soumis au contrôle des sanctions auprès de l'équipe de Surveillance et de supervision de la conformité avant d'entreprendre toute relation ou transaction.
- Aider à transmettre toute information nécessaire pour les processus de lutte contre le blanchiment d'argent de nos clients (comme « Connaître votre client » ou un processus semblable);
- Consulter le service juridique et la haute direction pour s'assurer que des examens appropriés sont effectués avant d'élargir les services des ventes ou de l'exploitation sur un autre territoire géographique; et
- Consulter le service de protection de la vie privée pour s'assurer que des engagements et des mesures de protection appropriées sont en place pour les transferts de données personnelles dans le monde.

Verisk s'engage à mener ses activités de manière éthique, honnête et intègre. Tous les employés à l'échelle mondiale sont tenus de se montrer proactifs dans la prévention de la fraude, et il leur est interdit de se livrer à des actes trompeurs ou malhonnêtes pour tenter d'obtenir un avantage pour eux-mêmes, pour Verisk ou pour d'autres. Si un employé soupçonne une activité frauduleuse, il doit la signaler immédiatement sur EthicsPoint.



Qu'est-ce qu'une fraude?

La fraude consiste en des actes de tromperie visant à obtenir un avantage financier ou tout autre avantage injuste ou illégal.

Droits de la personne et esclavage moderne

Conformément à notre engagement indéfectible envers les pratiques commerciales éthiques mondiales, le conseil d'administration de Verisk a intégré une politique complète sur les droits de la personne en 2022. Notre [Politique sur les droits de la personne](#) et notre [déclaration sur l'esclavage moderne](#) englobent un large éventail de droits et interdisent explicitement le recours à toute forme d'esclavage, de travail forcé, de servitude pour dettes, de travail sous contrat non résiliable, de travail involontaire et de traite de personnes. De plus, Verisk s'engage à respecter les lois et règlements en matière de droits de la personne qui s'appliquent aux territoires sur lesquels elle exerce ses activités. Cependant, dans les cas où nous percevons ces lois et règlements comme insuffisants pour assurer le maintien de la reconnaissance des droits de la personne à l'échelle internationale, nous demeurons résolument engagés à mener nos activités d'une manière qui reflète nos valeurs fondamentales et notre éthique culturelle. Verisk s'attend à ce que tous les employés signalent sur EthicsPoint les incidents qui pourraient impliquer de l'esclavage moderne.

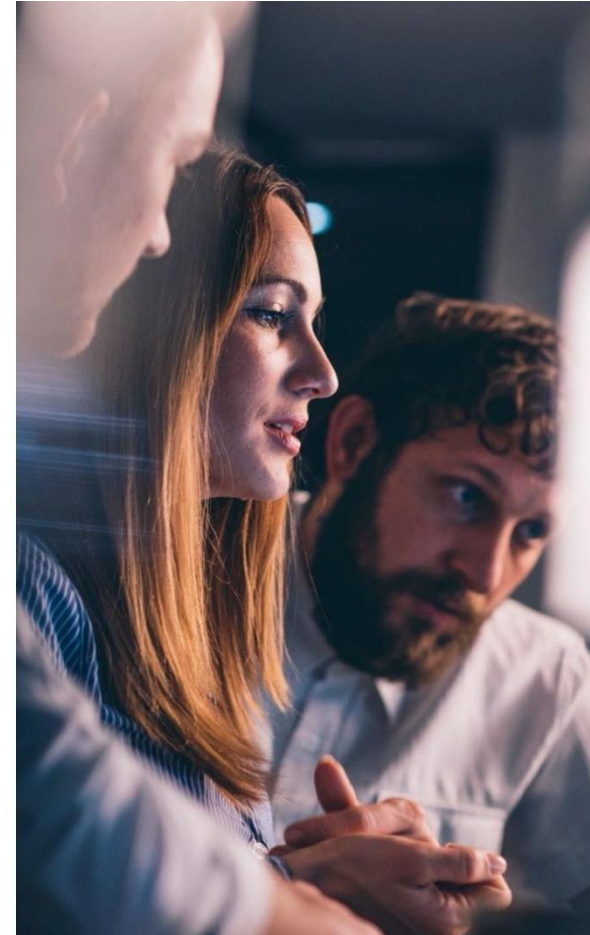
Participation au processus politique

Les personnes ne peuvent pas effectuer de contributions politiques au nom de Verisk ni utiliser ses actifs pour faire de telles contributions. Cette interdiction n'a pas pour objectif de décourager ou d'empêcher les personnes de faire des contributions politiques ou de participer à des activités politiques en leur propre nom. Personne ne doit être remboursé directement ou indirectement par la Société pour des contributions politiques personnelles.

Durabilité

Verisk reconnaît l'influence profonde que son entreprise exerce dans le monde. Dans le cadre de nos responsabilités, nous surveillons, mesurons, divulguons et réduisons méticuleusement les émissions liées à nos activités. Notre engagement à réduire notre empreinte environnementale est évident grâce à nos initiatives stratégiques de réduction de l'énergie, à nos investissements dans les certificats d'énergie renouvelable et la compensation carbone et à notre attention constante envers la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En tant qu'entreprise dévouée à la durabilité, tant pour notre entreprise que pour la communauté mondiale, nous restons résolus à faire face aux impacts concrets du changement climatique. Nos efforts sont axés sur la protection de l'avenir pour les prochaines générations.



Qu'est-ce que l'esclavage moderne?

L'esclavage moderne est un crime grave impliquant l'exploitation de personnes par la coercition, la tromperie ou la force pour obtenir un avantage personnel ou commercial. Ces activités comprennent la traite des personnes, le travail forcé, la servitude pour dettes et la servitude domestique.

Index

Absence de représailles.....	5, 6	Non-discrimination	12
Approvisionnement	24	Norme relative aux travailleurs occasionnels	24
Cadeaux et hospitalité	27	Politique antitrust.....	28
Code de conduite des fournisseurs.....	4, 6, 21, 24	Politique d'IA éthique	16
Communications	19	Politique d'utilisation acceptable	17
Concurrence loyale.....	28	Politique de classification et de traitement des données.....	17
Conflits d'intérêts.....	13	Politique de délit d'initié	23
Contributions politiques	30	Politique de gouvernance des données.....	24
Culture.....	14	Politique de santé et de sécurité des employés	21
Demande de propositions	24	Politique en matière de rangement du bureau	17
Déplacements	25	Politique sur les droits de la personne.....	30
Dirigeants	10	Principes d'IA éthique FAITH	16
Droit d'auteur	19	Principes de gouvernance des données.....	24
Durabilité	30	Propriété intellectuelle.....	19
Environnement de travail sain et sécuritaire.....	21	Respect de la vie privée	21, 29
Esclavage moderne.....	30	Sanctions.....	27, 28
EthicsPoint	5, 10, 29, 30	Secrets commerciaux	19
Heures de travail	25	Sécurité de l'information.....	17
Inclusion	14	Signalement	5
Intelligence artificielle	16	Valeurs	7
Lutte contre la corruption et les pots-de-vin.....	27		
Lutte contre le harcèlement.....	12		
Marque de commerce	19		
Négociation de titres	23		





Façonner un avenir de résilience

Verisk unit le secteur mondial de l'assurance en s'appuyant sur des données et technologies exclusives, afin de fournir les renseignements essentiels sur lesquels les gens comptent chaque jour.



verisk.com